



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

COMMUNE DE VINÇA

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20250305008 • Adhésion à l'Association des Communes Forestières des Pyrénées-Orientales.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 24, d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

Considérant que le territoire de la Commune de Vinça est partiellement classé au zonage des massifs en nature de bois, forêt, plantation d'essences forestières, reboisement, landes, maquis, garrigues, concerné dans le cadre de la prévention des incendies de forêts, par le débroussaillage dans les espaces exposés aux risques d'incendie de forêts ;

Considérant les statuts de l'Association des Collectivités Forestières des Pyrénées-Orientales, sise, Mairie de La Bastide -Le Village – 66110 La Bastide ;

Considérant que l'Association des Communes Forestières accompagne les Collectivités Territoriales face aux défis majeurs qui se présentent en matière de feux de forêts, de gestion foncière et de gestion des espaces forestiers ;

Considérant que le montant de la cotisation 2025 pour la Commune de Vinça, d'une population de 2.235 habitants au 1^{er} janvier 2025, s'élève à 328 € ;

Décide par délégation du Conseil Municipal :

L'adhésion de la Commune de Vinça à l'Association des Collectivités Forestières des Pyrénées-Orientales ;

L'engagement à respecter les statuts de ladite Association ;

Le Paiement de la cotisation annuelle à ladite Association, conformément au barème en vigueur ;

La Désignation de Jean-Pierre MENDOZA, 1^{er} Adjoint comme référent Élu, auprès de celle-ci.

Fait à Vinça, le mercredi 5 mars 2025.



Le Maire,



Bruno GUÉRIN.